

Bilan du Plan d'action cantonal en faveur de la culture inclusive 2023-2024



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
INTRODUCTION	3
— L'accès à la culture, un droit fondamental	
— Renforcement de l'inclusion culturelle dans le Canton de Vaud	
— Plan d'action cantonal en faveur de la culture inclusive 2023-2024	
CONTEXTE	7
BILAN SPÉCIFIQUE DES MESURES ET PROJETS	8
— Amélioration de l'information sur l'offre culturelle	
— La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU-L) – un site internet accessible	
— Action de communication sur la CarteCulture	
— Visites culturelles accompagnées par des bénévoles	
— Promotion de la prestation de la Chaise rouge	
— Renforcement des courses « loisirs » TMR	
— Le développement des sorties Relax	
— L'accessibilité du Palais de Rumine	
— Des audiodescriptions aux Site et Musée romains d'Avenches	
— La pratique artistique des personnes en situation de handicap	
— L'indispensable – un répertoire des prestataires en inclusion culturelle	
— Lausanne : les rencontres professionnelles « Pour une culture inclusive »	
— Yverdon : « Culture accessible »	
— Morges : le réflexe inclusif dans les manifestations culturelles	
— La formation du secteur culturel à l'inclusion culturelle	
TÉMOIGNAGES	28
EN COMPLÉMENT	29
CONCLUSION	30
REMERCIEMENTS	31
ANNEXES	33

Page de couverture :

Noha El Sadawy, médiatrice culturelle sourde, présente en langue des signes française une œuvre de l'exposition permanente du MCBA, © MCBA, Nora Rupp

RÉSUMÉ

Le Plan d'action cantonal a été réalisé sous l'égide de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la Direction générale de la culture (DGC) en collaboration avec des partenaires ciblés œuvrant dans différents domaines culturels et proposant du soutien aux personnes ayant diverses déficiences (physiques, intellectuelles et sensorielles).

Dans une approche exploratoire, ce Plan d'action a testé près d'une vingtaine de démarches, projets pilotes et mesures concrètes articulés en cinq axes stratégiques. Trois de ces axes, contenant quatorze projets et mesures, ont relevé d'enjeux spécifiques relatifs à la chaîne de l'accessibilité culturelle : (axe 1) organiser une communication accessible et mutualisée de l'offre culturelle, (axe 2) renforcer l'offre de déplacement pour accéder aux lieux culturels, (axe 3) promouvoir et valoriser les mesures d'accessibilité. Le quatrième axe a favorisé l'impulsion des dynamiques régionales en réseau incluant les personnes en situation de handicap, les institutions culturelles, les prestataires experts en inclusion culturelle, ainsi que les communes et les services spécialisés. Le cinquième axe a encouragé la pratique culturelle des personnes en situation de handicap.

Le Plan d'action a permis de :

- Visibiliser la nécessité d'agir sur tous les jalons de la chaîne d'accessibilité au regard du cadre légal cantonal et national, de la CDPH, et du nombre de personnes concernées par un handicap – 22% de la population suisse ;
- Instaurer le réflexe inclusif au sein des trois communes partenaires ;
- Valoriser les partenaires experts, ainsi que des bonnes pratiques ;
- Favoriser le travail en réseau et des démarches coconstruites notamment avec des personnes directement concernées ;
- Soutenir le développement de mesures d'accessibilité ;
- Explorer les soutiens nécessaires à une pratique artistique reconnue.

La DGC et la DGCS poursuivent et développent d'ores et déjà certaines mesures testées durant le Plan d'action. Les enjeux et les mesures en cours concernent principalement le milieu culturel. Il apparaît dès lors évident que la DGC devrait porter la stratégie cantonale à venir. Une coordination interdépartementale reste néanmoins indispensable du fait des liens inextricables entre culture et handicap.

INTRODUCTION

L'inclusion joue un rôle crucial dans la vie des personnes en situation de handicap – que cela soit pour garantir l'égalité des chances, leur autonomie et autodétermination ou leur pleine et entière participation à la vie économique, sociale et culturelle. Elle est donc fondamentale pour veiller à la cohésion au sein de notre société. Une société inclusive est une société qui reconnaît la diversité de chacune et chacun, y compris les personnes en situation de handicap, et qui accueille toutes les particularités.

Depuis le début des années 2000, la question des droits des personnes en situation de handicap est devenue une préoccupation majeure que ce soit à l'international ou au niveau national. La protection des droits fondamentaux est stipulée dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) de l'Organisation des Nations Unies (ONU), laquelle a été ratifiée par la Suisse en 2014. Par son adhésion à la CDPH, la Suisse s'engage à éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap, à protéger celles-ci contre les discriminations et à promouvoir leur inclusion et leur égalité au sein de la société.

L'égalité des personnes en situation de handicap est aussi inscrite dans la Constitution fédérale (Cst., 1999) qui stipule que « nul ne doit subir de discrimination du fait [...] d'une déficience corporelle, mentale ou psychique » (Cst., art. 8, al. 2) et qui précise que « la loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées » (Cst., art. 8, al. 4). De plus, la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, [LHand], 2002) « crée des conditions propres à faciliter aux personnes handicapées la participation à la vie en société, en les aidant notamment à être autonomes dans l'établissement de contacts sociaux, dans l'accomplissement d'une formation [...] et dans l'exercice d'une activité professionnelle » (art. 1 al. 2). A ce titre, des journées d'action nationales ont été organisées conjointement par la Confédération, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et les cantons pour la première fois en 2024 afin de promouvoir une société plus inclusive.

Au niveau cantonal, l'article 61 de la Constitution du Canton de Vaud (Cst-VD., 2003) donne à l'État et aux communes la mission de prendre des mesures en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs familles, notamment pour « assurer [...] leur intégration sociale [et] leur participation à la vie de la communauté ». En outre, l'intégration sociale des personnes vulnérables et des personnes en situation de handicap vivant à domicile est assurée par la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS, 2006) et la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH, 2004).

L'accès à la culture, un droit fondamental

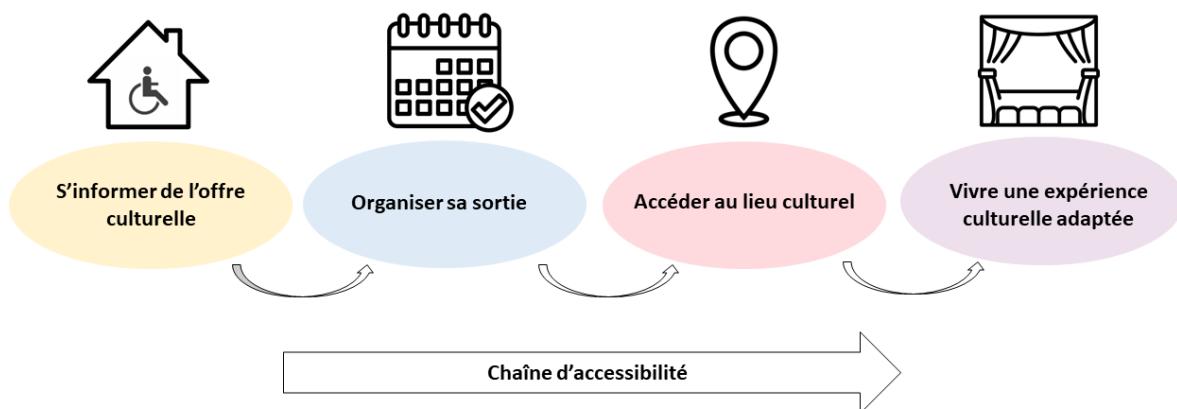
Le droit à la liberté, le droit de vote ou encore le droit à l'égalité sont les droits auxquels on pense prioritairement lorsqu'on évoque les droits fondamentaux de l'être humain. Or, le droit de prendre part à la vie culturelle fait également partie des droits primordiaux.

Rendre accessible une offre culturelle pour toutes et tous, sans discrimination aucune (âge, genre, origine sociale, handicap), c'est reconnaître les personnes en situation de handicap comme des citoyennes et citoyens à part entière et leur permettre de prendre part à la pluralité des formes culturelles, sans discrimination, tel que stipulé par la Loi vaudoise sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA, 2015) et la Loi vaudoise sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI, 2015). L'État de Vaud, attaché aux notions de société inclusive et d'égalité des chances, a à cœur de permettre aux personnes en situation de handicap de jouir de l'offre culturelle dans de bonnes conditions. Outre le cadre légal, des efforts pour assurer à toute

personne un accès à la culture se traduisent également par des actions concrètes du Programme de législature vaudois 2022-2027 (PL).

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et le Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH), par la Direction générale de la culture (DGC), interviennent depuis de nombreuses années de manière coordonnée sur différents maillons de la chaîne de l'accessibilité culturelle (voir Figure 1), laquelle représente les différentes étapes qu'une personne en situation de handicap doit entreprendre pour accéder à l'offre culturelle : (1) s'informer de l'offre culturelle, (2) organiser sa sortie, (3) accéder au lieu culturel et finalement (4) vivre l'expérience culturelle adaptée à ses particularités.

La chaîne de l'accessibilité culturelle



Renforcement de l'inclusion culturelle dans le Canton de Vaud

En 2015, la députée Christiane Jaquet-Berger a déposé un postulat demandant au Conseil d'État vaudois d'étudier la possibilité d'un financement et d'une collaboration en partenariat avec les communes, les milieux privés et culturels ainsi que les associations de défense des droits des personnes en situation de handicap, afin de stimuler, favoriser et promouvoir plus largement l'accès à la culture des personnes en situation de handicap (Jaquet-Berger, 2015). L'État de Vaud a souhaité se saisir de la question pour intensifier les politiques publiques déjà déployées.

La DGCS et la DGC ont ainsi entrepris une démarche en trois temps, afin d'engager une réflexion et de poser des actions sur le long terme. En 2019, les deux départements ont tout d'abord réalisé un état des lieux cantonal des mesures de soutien et de promotion de l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap. Deux enquêtes, chaque fois quantitative et qualitative, ont été effectuées auprès des prestataires culturels ainsi que des associations et institutions du milieu du handicap. Les résultats ont montré qu'un certain nombre d'initiatives existait déjà tant du côté du domaine culturel que de celui du handicap, mais que certaines difficultés constituaient un frein au développement de l'accessibilité : le manque de ressources, les contraintes architecturales, le manque de familiarisation avec les singularités des handicaps ou encore le nombre de visiteuses et de visiteurs en situation de handicap jugé insuffisant par rapport à l'investissement nécessaire pour rendre l'offre culturelle accessible. Toutefois, l'expérience de l'accessibilité est saluée comme enrichissante pour le personnel des organismes culturels au regard des enseignements retirés qui bénéficient à tous les publics.

En 2021 et 2022, et afin de compléter l'état des lieux, la DGCS et la DGC ont mené des consultations spécifiques auprès des communes, des milieux privés et culturels ainsi que des associations de défense des droits des personnes en situation de handicap. Quelques projets en faveur de la culture inclusive ont également été menés à cette période. Leurs résultats sont intégrés dans ce bilan. Parallèlement, en complément des soutiens ponctuels usuellement et notamment attribués à des projets à visée inclusives dans le cadre du Fonds cantonal de sensibilisation à la culture, des aides publiques mises en œuvre conjointement avec la Confédération en faveur du secteur culturel vaudois en lien avec la période pandémique ont contribué à améliorer l'accès à la culture de certains lieux et prestations culturels. Quelques exemples sont présentés dans les annexes.

En 2023, un Plan d'action cantonal a été lancé. Il figure dans l'objectif 3.14. Accessibilité aux prestations du Programme de législature 2022-2027.

Nous tirons le bilan de ce Plan d'action ci-après.

Plan d'action cantonal en faveur de la culture inclusive 2023-2024

Le Plan d'action cantonal a été réalisé sous l'égide de la DGCS et de la DGC en collaboration avec des partenaires ciblés œuvrant dans différents domaines culturels et proposant du soutien aux personnes ayant diverses déficiences (physiques, intellectuelles et sensorielles). Dans une approche exploratoire, ce Plan d'action a visé à tester près d'une vingtaine de démarches, projets pilotes et mesures concrètes articulés en cinq axes stratégiques (voir Figure 2). Trois de ces axes, contenant quatorze projets et mesures, ont relevé d'enjeux spécifiques relatifs à la chaîne de l'accessibilité culturelle : (axe 1) organiser une communication accessible et mutualisée de l'offre culturelle, (axe 2) renforcer l'offre de déplacement pour accéder aux lieux culturels, (axe 3) promouvoir et valoriser les mesures d'accessibilité. Le quatrième axe a favorisé l'impulsion des dynamiques régionales en réseau incluant les personnes en situation de handicap, les institutions culturelles, les prestataires experts en inclusion culturelle, ainsi que les communes et les services spécialisés. Le cinquième axe a encouragé la pratique culturelle des personnes en situation de handicap. La pratique culturelle individuelle fait en effet partie intégrante de la participation culturelle, laquelle a été inscrite par la Confédération comme un des enjeux majeurs dans le Message culture des périodes 2026-2020 et 2021-2024 et l'un des trois axes d'action stratégiques de la politique culturelle suisse.

Les axes stratégiques du Plan d'action cantonal 2023-2024 :

1. Organiser une communication accessible et mutualisée de l'offre culturelle
2. Renforcer l'offre de déplacement pour accéder aux lieux culturels
3. Promouvoir les mesures d'accessibilité
4. Impulser des dynamiques régionales en réseau
5. Favoriser la pratique culturelle des personnes en situation de handicap

Le Plan d'action est composé de :



Projets et mesures pilotes dans une démarche coconstruite avec les milieux de la culture et du handicap



Etudes prospectives et exploratoires réalisées par des spécialistes et ayant pour visée une aide à la décision en vue de la stratégie cantonale

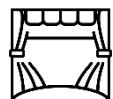
Les projets et mesures pilotes sont classés dans le bilan selon les finalités suivantes :



S'informer sur l'offre culturelle



Organiser sa sortie culturelle



Vivre une expérience culturelle accessible



Pratiquer une activité artistique



Créer des dynamiques en réseau

CONTEXTE

Le Plan d'action s'est réalisé dans un contexte social et culturel chamboulé à la suite de la crise sanitaire 2020-2022. Le milieu culturel subissait encore fortement les conséquences des différentes mesures de lutte contre la pandémie (fermetures des lieux culturels, puis restrictions des manifestations culturelles) par la diminution de la pratique culturelle au sein de la population, l'augmentation de la précarité des actrices et acteurs culturels ainsi qu'une surcharge dans la production et la programmation des institutions culturelles. Au niveau social, les organisations et associations actives dans le milieu du handicap ont constaté que la pandémie avait exacerbé les obstacles existants pour les personnes en situation de handicap, rendant la reprise d'activités sociales et culturelles encore plus difficile pour cette population. Par ailleurs, il s'agissait d'identifier les partenaires prêts à s'engager dans des démarches coconstruites et exploratoires, sans perspectives assurées quant aux suites données au Plan d'action.

BILAN SPÉCIFIQUE DES MESURES ET PROJETS

Malgré des ressources humaines et financières internes limitées, et un contexte budgétaire tendu au sein de l'Etat depuis 2023, 18 mesures et projets ont pu être réalisés. 7 projets ont été menés par la DGC, 5 par la DGCS et 6 conjointement. Le Plan d'action a été financé par le biais des budgets ordinaires des deux directions générales pour un montant total de 130'000 CHF sur la période 2023-2024.

Le bilan spécifique des projets et mesures du Plan d'action est regroupé à travers 15 fiches. Il présente les objectifs et les principaux résultats des projets et mesures mis en œuvre, ainsi que des perspectives possibles à considérer dans le cadre de la stratégie cantonale.

Amélioration de l'information sur l'offre culturelle



Une étude comparative de quatre sites internet existants¹ dans le domaine de l'information sur l'offre culturelle accessible a été menée. Cette étude a examiné leur conception, leur mise en œuvre et leur gestion courante. Elle a également intégré les avis de représentantes et représentants de personnes en situation de handicap ainsi que de personnes concernées.

Pourquoi ?

- Améliorer l'information culturelle pour les personnes en situation de handicap

Pour qui ?

Toute personne en situation de handicap souhaitant s'informer sur les offres culturelles accessibles

Avec qui ?

Socialdesign, Solidarité-Handicap mental, Autisme Vaud, FoRom écoute, 2 autoreprésentants

Quels résultats ?

- Option 1 : Création d'une plateforme centralisée « culture-accessible.vd.ch »
- Option 2 : Mise en accessibilité des sites internet des institutions culturelles

La création d'une plateforme centralisée « culture-accessible.vd.ch » aurait pour avantage de montrer l'exemplarité du Canton en matière d'accessibilité de l'information sur l'offre culturelle. Une telle plateforme nécessiterait néanmoins d'importantes ressources pour sa mise en place puis pour sa gestion ainsi que pour l'actualisation des informations. Elle devrait également faire l'objet d'une communication pour qu'elle soit connue et in fine utilisée. Au vu des importants inconvénients d'une plateforme centralisée, la mise en accessibilité des sites internet des institutions culturelles semble plus pertinente. Plus inclusive, cette option correspond aussi mieux aux pratiques des personnes concernées qui s'informent sur les offres culturelles accessibles directement sur ces sites (et non sur des sites spécialisés). En outre, cela aurait pour avantage de sensibiliser les institutions culturelles sur l'importance de rendre leur communication plus accessible.

Quelles perspectives ?

Un encouragement et une incitation financière à la mise en accessibilité des sites internet des institutions culturelles permettrait de garantir pour toutes et tous l'accès à l'information sur les offres culturelles existantes. Les institutions culturelles pourraient par ailleurs mieux renseigner les personnes en situation de handicap pour faciliter l'organisation de leur venue (accès, accueil, mesures d'accessibilité, offres culturelles accessibles, médiation culturelle, etc.). En ce sens, un accompagnement des institutions culturelles pourrait être utile (voir : Formation du secteur culturel à l'inclusion culturelle, p.27).

¹ <https://culture-accessible.ch>, <https://www.procap.ch/fr/prestations/services-en-ligne/calendrier-des-manifestations>, <http://www.zugangsmonitor.ch> et <https://www.info-handicap.ch>



Par la taille de ses collections, la BCU-L est l'une des plus grandes bibliothèques de Suisse. Un nouveau site internet a été lancé en 2020 pour améliorer l'expérience utilisateur et valoriser les différentes collections et services de l'institution. Le renforcement de l'accessibilité du site internet auprès d'un large public a fait été réalisé dans un second temps, sous l'impulsion du plan d'action cantonal.

Pourquoi ?

- Simplifier l'accès à l'utilisation du site internet et faciliter la navigation du site internet
- Améliorer la compatibilité avec les outils d'assistance, dont les synthèses vocales

Pour qui ?

Les personnes avec un handicap visuel en particulier, plus largement l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs du site internet

Avec qui ?

L'agence web 321 Sàrl, le Centre de compétences en accessibilité de l'association pour le bien des aveugles et malvoyants – ABA

Quels résultats ?

- Développement des compétences internes en matière d'accessibilité des contenus
- Sensibilisation de l'équipe de communication à la question de l'accessibilité grâce à des personnes testeuses concernées par un handicap de la vue
- Principales mesures d'amélioration : visibilisation de l'accès à la page d'accueil sur tout le site, implémentation d'un fil d'Ariane et d'une carte du site accessible, clarification des informations centrales lors d'une navigation avec une synthèse vocale, possibilité d'utilisation du site au clavier, augmentation du contraste des couleurs et de la taille des caractères, ajouts de labels et de descriptions des champs dans les formulaires

Parallèlement, fin 2023, des propositions d'amélioration ont été formulées par l'équipe d'accueil de la BCU-L, par exemple : une page dédiée sur le site internet sur la mise à disposition de collections et services pour un public empêché, l'implémentation du FALC – français facile à lire et à comprendre, l'ajout d'une bande podotactile au sol, l'abaissement d'un guichet pour le prêt et les renseignements, l'achat d'un téléagrandisseur pour la consultation sur place des documents (journaux et documents patrimoniaux en particulier) et d'un clavier avec gros caractères en jaune pour le poste ordinateur public, etc.

Quelles perspectives ?

Ces améliorations pourraient être mises en œuvre dans le cadre de la rénovation du Palais de Rumine dont le début des travaux est prévu à fin 2027.

Action de communication sur la CarteCulture



Une communication portant sur la CarteCulture auprès d'un collectif de personnes en situation de handicap vivant à domicile a été réalisée par Caritas Vaud.

Pourquoi ?

- Promouvoir la CarteCulture et en faciliter l'obtention auprès des personnes en situation de handicap qui ne la détiennent pas encore.
- Evaluer l'utilisation de la CarteCulture auprès des personnes détentrices en situation de handicap.

Pour qui ?

Les personnes en situation de handicap vivant à domicile et ayant un revenu modeste (bénéficiant d'un subside à l'assurance-maladie).

Avec qui ?

Caritas Vaud, l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), Pro Infirmis Vaud, Cap-Contact, Insieme Vaud

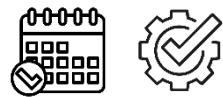
Quels résultats ?

L'action de promotion de la CarteCulture a engendré plus de 250 nouvelles demandes. Bien que le courrier ait été envoyé à 5'000 personnes, ce résultat est jugé satisfaisant par Caritas Vaud dans la mesure où la CarteCulture est bien connue de la population vaudoise au bénéfice d'un subside à l'assurance-maladie. En revanche, l'évaluation, réalisée via un sondage envoyé par courrier, n'a pas eu le même succès : le nombre de réponses n'a pas été suffisant pour être représentatif et pour pouvoir en tirer des recommandations. Le faible taux de réponse peut s'expliquer par la manière dont le sondage a été communiqué et par la période d'envoi du courrier, à savoir dans un contexte d'offres culturelles limitées par les mesures de restriction liées à la pandémie Covid-19.

Quelles perspectives ?

Une relance du sondage pourrait être effectuée en l'envoyant auprès d'un nombre plus important de personnes en situation de handicap et en améliorant la manière dont le sondage est envoyé (courrier avec en-tête des organisations de soutien des personnes avec un handicap, diffusion du sondage via les services de conseil social, possibilité de répondre au sondage par internet mais aussi par courrier).

Visites culturelles accompagnées par des bénévoles*



Des bénévoles sensibilisés à la médiation culturelle accompagnent des personnes détentrices de la CarteCulture lors de visites culturelles en groupe. Les sorties proposées sont choisies parmi les offres des partenaires de la CarteCulture.

Pourquoi ?

- Encourager la participation à la vie culturelle de personnes défavorisées financièrement
- Créer du lien et lutter contre l'isolement social
- Promouvoir la CarteCulture ainsi que les offres des partenaires et encourager les personnes à y recourir

Pour qui ?

Toute détentrice ou tout détenteur de la CarteCulture, soit des personnes ayant un revenu modeste, vivant ou non avec un handicap

Avec qui ?

Caritas Vaud, l'aMICAle

Quels résultats ?

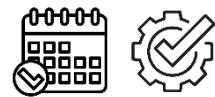
- Sensibilisation d'au moins 6 bénévoles à la médiation culturelle
- Réalisation par les bénévoles d'au moins 12 sorties culturelles pendant la durée du projet-pilote (entre octobre 2024 et juin 2025)
- Participation d'au moins 70 personnes détentrices de la CarteCulture

Les bénéficiaires de la CarteCulture sont des personnes au bénéfice du subside ordinaire à l'assurance-maladie ou au bénéfice d'une admission provisoire (permis F, S et N) sans revenu et suivies par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). La précarité financière, souvent conjuguée à un sentiment d'illégitimité à fréquenter des lieux culturels, freine leur participation à la vie culturelle. Le risque d'exclusion sociale est d'autant plus marqué pour les personnes détentrices de la CarteCulture en situation de handicap qui cumulent difficultés financières² et handicap. Le projet-pilote explore dans quelle mesure l'accompagnement par un·e bénévole sensibilisé·e à la médiation culturelle ainsi que le caractère collectif facilitent l'accès à la culture.

Quelles perspectives ?

Sous réserve de financements suffisants, le projet pourrait être reconduit, voire pérennisé.

² Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2021, « parmi les personnes de 16 à 64 ans, les personnes handicapées ont davantage été exposées au risque de pauvreté que le reste de la population. En effet, 16% d'entre elles vivaient dans un ménage privé dont le revenu était inférieur au 60% du revenu médian suisse. Dans le reste de la population, ce pourcentage était de 10% ».



La prestation « La Chaise rouge » propose un accompagnement lors d'une sortie culturelle de personnes en situation de handicap par des bénévoles formés. Des actions de promotion de cette prestation ont été réalisées par Pro Infirmis Vaud et la Croix-Rouge vaudoise.

Pourquoi ?

- Encourager la participation à la vie culturelle
- Créer du lien et lutter contre l'isolement social en mettant en relation bénévoles et bénéficiaires

Pour qui ?

Toute personne en situation de handicap

Avec qui ?

La Croix-Rouge vaudoise, Pro Infirmis Vaud

Quels résultats ?

- Augmentation du nombre de bénéficiaires de la prestation
- Augmentation et diversification des partenariats culturels

La prestation de la Chaise rouge a été fortement impactée par les restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19 puis par les craintes des personnes en situation de handicap à reprendre des activités sociales et culturelles. Afin de redynamiser la prestation, Pro Infirmis Vaud et la Croix-Rouge vaudoise en ont fait une promotion active. D'une part auprès des assistantes sociales et assistants sociaux de Pro Infirmis Vaud afin d'intégrer le mieux possible l'information donnée à leurs bénéficiaires sur les possibilités de participation sociale et culturelle, d'autre part auprès de partenaires culturels en réactivant des partenariats existants avant la crise sanitaire et en recherchant de nouveaux partenariats. Cette promotion a porté ses fruits. Dès 2023, la prestation comptait en effet 15 partenariats (dont 7 nouveaux) avec une meilleure représentativité du monde de la culture (festivals, théâtre, danse, sorties Relax). En 2024, le nombre de sorties culturelles accompagnées par la Chaise rouge a dépassé son niveau d'avant pandémie.

Quelles perspectives ?

En collaboration étroite avec la Croix-Rouge Vaudoise et Pro Infirmis Vaud, la DGCS continuera à suivre la Chaise rouge dans une perspective d'amélioration continue de cette prestation.



Les transports à mobilité réduite (TMR) offrent aux personnes affectées dans leur mobilité, en raison d'un handicap (physique, mais aussi psychique ou mental) ou de l'âge, la possibilité de se déplacer à prix réduit avec un transport adapté à leurs besoins. Les clientes et clients TMR domiciliés dans les 15 communes de la région lausannoise bénéficient du système des « Bons loisirs » qui leur permet de se déplacer pour leurs loisirs pour l'équivalent du prix d'un billet des transports publics. Les clientes et clients TMR résidant dans une majorité du reste du canton peuvent quant à eux effectuer des trajets à prix réduit grâce au « Fonds courses loisirs ».

Pourquoi ?

- Renforcer le soutien de l'Etat de Vaud au programme cantonal TMR, et plus particulièrement aux courses loisirs TMR, afin d'encourager et faciliter les déplacements vers les lieux culturels des personnes affectées dans leur mobilité

Pour qui ?

Personnes à mobilité réduite du fait d'un handicap (physique, mais aussi psychique ou mental) ou de l'âge, clientes du programme cantonal TMR

Avec qui ?

Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

Quels résultats ?

- Renforcement du Fonds courses loisirs à hauteur de CHF 400'000.- par an dès 2022 (+ CHF 120'000.- par rapport à 2021) permettant à au moins 100 personnes supplémentaires d'en bénéficier chaque année, chaque client·e TMR bénéficiant d'un fonds annuel inchangé de CHF 1'200.-
- En 2022, ce sont près de 83'000 courses (aller simple) qui ont été réalisées dans le canton pour se rendre à des activités de loisirs au sens large (y compris promenade, faire ses courses, aller chez le coiffeur, rendre visite à un proche, etc.)³.

Le renforcement du Fonds courses loisirs a permis d'augmenter le nombre de personnes pouvant bénéficier de trajets à tarif réduit dans le cadre de leurs loisirs. De plus, la définition large d'une course « loisirs » (se rendre à un lieu culturel mais aussi aller faire ses courses ou une promenade, aller chez le coiffeur, rendre visite à un proche ou se déplacer pour réaliser des démarches administratives) confère une certaine autodétermination des personnes concernées. Elles peuvent en effet choisir comment recourir aux courses loisirs auxquelles elles ont droit selon ce qui leur est le plus utile et/ou selon leurs intérêts personnels : quand certaines clientes et certains clients TMR préféreront utiliser leurs courses loisirs pour aller voir leurs proches, d'autres iront voir une exposition. Toutefois, les TMR sont principalement connus des clientes et clients pour les courses médicales. Au-delà de l'augmentation des moyens financiers alloués au Fonds, une communication sur les possibilités offertes par les courses loisirs en termes de participation à la vie culturelle semble donc essentielle.

Quelles perspectives ?

Une harmonisation du financement des deux dispositifs de courses loisirs TMR (les « Bons loisirs » et le « Fonds courses loisirs ») est souhaitée. De plus, une action de promotion des courses loisirs devrait être réalisée dès 2026. Celle-ci conjuguerait incitation financière (2 courses loisirs offertes pour se déplacer jusqu'à un lieu culturel, dans la limite des fonds disponibles pour cette action) et offres culturelles accessibles (via un partenariat avec quelques institutions culturelles).

³ Les données pour les années 2023 et 2024 sont encore en attente d'obtention au 14.04.2025

Le développement des sorties Relax



Les sorties Relax s'adressent aux publics qui se sentent peu ou pas légitimes ou confortables lors de représentations dans les théâtres et les cinémas. Lors des sorties Relax, il est permis de bouger, de parler et d'exprimer ses émotions. Les lieux partenaires s'engagent dans un accueil inclusif, pour toutes et tous et organisent des représentations Relax dans le cadre de leur programmation artistique. L'association Relax Culture coordonne les sorties Relax dans le canton de Vaud depuis 2017, faisant l'interface entre les partenaires culturels et les publics cibles.

Pourquoi ?

- Préciser les différents publics concernés dans une perspective d'accessibilité universelle
- Améliorer la communication envers les publics prioritairement ciblés
- Sensibiliser les institutions culturelles partenaires aux besoins spécifiques d'une partie de leur public
- Augmenter et diversifier l'offre des sorties Relax sur le territoire cantonal

Pour qui ?

Les personnes ne se sentant pas légitimes dans les institutions culturelles et/ou confortables lors de représentations publiques (personnes en situation de handicap, personnes avec un trouble du spectre de l'autisme, personnes en situation de précarité sociale et/ou économique, parents de jeunes enfants).

Avec qui ?

Relax Culture, Booster Bridge, Reliefs

Quels résultats ?

- Augmentation du poste de coordination de 30% en 2022 à 50% en 2023
- Réorganisation du comité de l'association intégrant des représentants des secteurs culturel et social et adhésion à Forum Handicap
- Meilleure connaissance des publics actuels et potentiels grâce à une étude des publics
- Augmentation du nombre de partenaires culturels (5 en 2022, 17 en 2024)
- Augmentation des sorties Relax (26 lors de la saison 2022-2023, 61 en 2023-2024)
- Création d'une soirée de lancement de saison 2024-2025 (10 octobre 2024 au CPO – Centre Pluriculturel et social d'Ouchy à Lausanne, 80 participants)
- Développement d'outils promotionnels pérennes (programme papier, vidéo, site internet)

Le développement des sorties Relax a notamment pu être réalisé grâce à un accompagnement sur mesure de l'association Relax Culture par la DGC permis par le plan d'action. Le soutien de la DGC a consisté en un suivi régulier de l'association et des financements à des prestataires tiers. L'association Reliefs a réalisé une étude ciblée des besoins et des publics des sorties Relax et créé un groupe consultatif d'experts externe composé de professionnelles et professionnels de la culture et du champ social et de personnes directement concernées. Des financements ont par ailleurs permis la réalisation de nouveaux outils promotionnels.

Quelles perspectives ?

Un accompagnement sur mesure pour le secteur culturel, détaillé sous forme de prestation en matière d'inclusion culturelle, pourrait être formalisé au sein de la DGC.



Inauguré en 1902, le Palais de Rumine abrite actuellement la BCUL – Bibliothèque cantonale et universitaire, le Naturéum – muséum cantonal des sciences naturelles, et le MCAH – musée cantonal d'archéologie et d'histoire. Une restauration du bâtiment, ainsi que la valorisation et le réaménagement de ses institutions patrimoniales cantonales sont actuellement à l'étude en vue du début des travaux d'ici fin 2027 et une réouverture à l'horizon 2030.

Pourquoi ?

- Améliorer l'accessibilité au sein du Palais de Rumine

Pour qui ?

Les personnes en situation de handicap en particulier, plus largement les personnes usagères du Palais de Rumine

Avec qui ?

L'administration du Palais de Rumine, la BCU-L, le Naturéum, le MCAH avec des personnes représentant des secteurs de l'accueil, de la médiation culturelle, de la conservation, de l'administration et de la communication.

Quels résultats ?

- Création d'un groupe de travail ad hoc composé des quatre entités concernées et représentant différents domaines : direction, administration, médiation culturelle, communication, accueil, conservation
- Réalisation d'état des lieux de l'accessibilité du Palais de Rumine
- Etablissement d'une liste de mesures d'accessibilité possibles

Le groupe de travail s'est constitué en automne 2024 à la suite de la nomination du responsable de la médiation culturelle scientifique du Naturéum afin que la réflexion démarre en incluant dès le départ toutes les parties prenantes. Les équipes du Palais de Rumine étant très sollicitées et la plupart à temps partiel, une organisation efficiente est nécessaire pour maintenir l'intérêt et l'engagement de toutes les parties sans créer une surcharge de travail. La coordination du groupe de travail par la DGC semble dès lors utile et bienvenue. L'horizon temporel de la réouverture du Palais de Rumine à la suite des travaux de restauration est cependant encore loin, ce qui affaiblit la capacité de projection collective.

Quelles perspectives ?

Une proposition concrète et chiffrée de mesures d'accessibilité temporaires est prévue au printemps 2025 pour une réalisation d'ici la fin de l'année. Par le biais de test et d'exploration, ces mesures permettront par ailleurs de sensibiliser les directions et les équipes avant la rénovation du bâtiment.



Institution patrimoniale cantonale, les Site et Musée romains d'Avenches abritent les découvertes les plus importantes du site d'Aventicum et illustrent l'histoire de la capitale de l'Helvétie romaine. Le musée est actuellement installé dans la tour érigée sur l'amphithéâtre au XI^e siècle. Le déplacement du musée sur un autre site est en cours de projet. L'accessibilité et, plus largement, le développement d'offres de médiation culturelle inclusives, sont des enjeux majeurs.

Pourquoi ?

- Sensibiliser l'équipe du musée et sa direction à l'enjeu de l'accessibilité et aux ressources utiles nécessaires
- Soutenir l'institution dans la réalisation d'une offre de médiation culturelle accessible pour un public cible spécifique

Pour qui ?

Les personnes avec une déficience visuelle (malvoyantes et aveugles)

Avec qui ?

Site et Musée romains d'Avenches, So Close

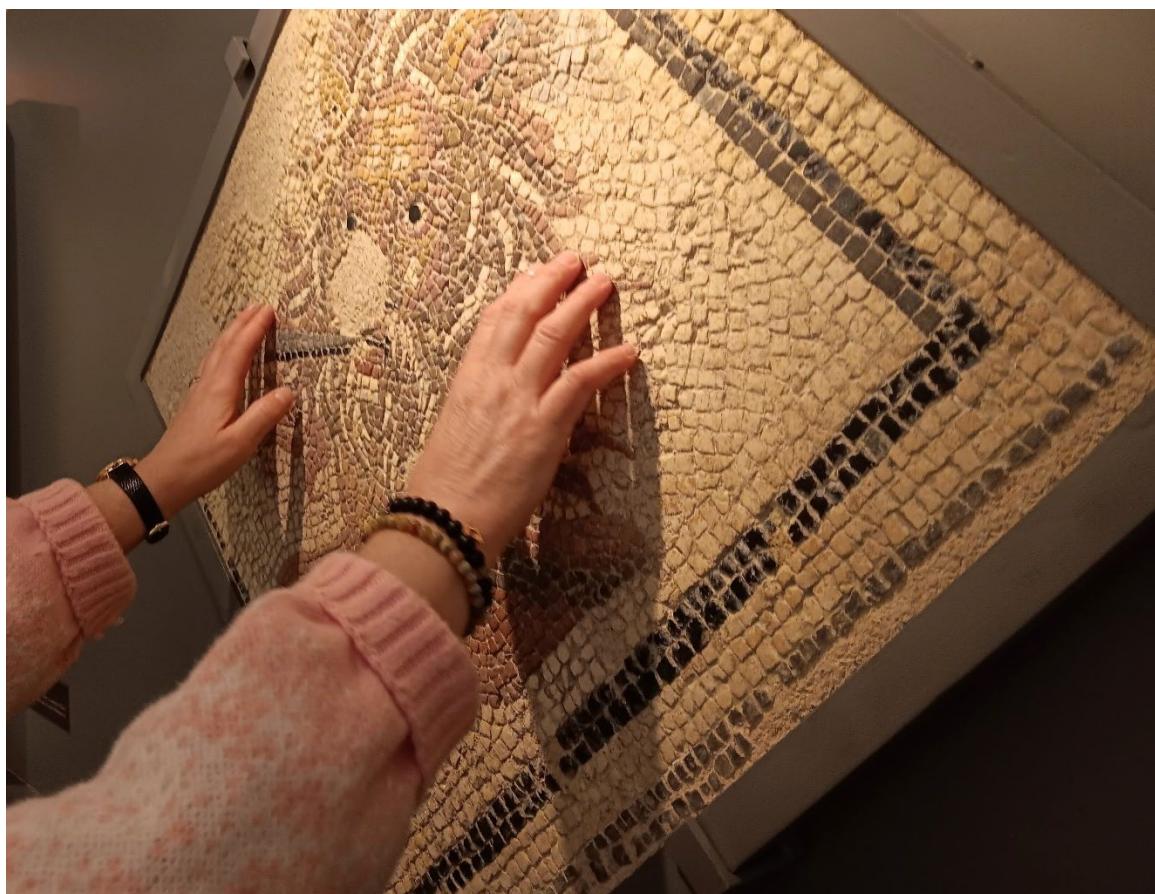
Quels résultats ?

- Réalisation de quatre capsules d'audiodescription sur l'histoire et le contexte général du musée et de trois objets archéologiques visibles dans l'exposition permanente du musée : une sculpture présentant Triton saisissant une Néréide, une mosaïque représentant la figure du Vent, une inscription évoquant la déesse Aventia
- Réalisation de supports de présentation avec un code QR renvoyant directement aux capsules audio

Ce projet a privilégié une démarche coconstruite, dans la mesure du possible, avec un partenaire expert et des personnes vivant avec une déficience visuelle. Il a permis de réaliser une offre accessible relativement facile à concevoir et à mettre en place, et a démontré l'importance de penser la médiation de manière visible et pérenne pour toutes les personnes visitant le musée. La coordination et le financement du projet par la DGC ont été déterminants et formateurs. La direction et l'équipe du musée souhaite poursuivre la réflexion en matière d'accessibilité en vue du nouveau site du musée.

Quelles perspectives ?

Une visite exclusive avec l'association L'Art d'Inclure ainsi que la communication relative au projet sont prévues au premier semestre 2025. Une sensibilisation à l'accessibilité pour toute l'équipe du musée est également prévue en 2025. Le soutien aux institutions patrimoniales cantonales en matière de médiation culturelle pourrait être renforcé par le biais de projets pilotes et d'un financement ad hoc par la DGC dès 2026.



© Site et musée romains d'Avenches

La pratique artistique des personnes en situation de handicap



Les dispositifs d'initiation, de formation, de création et d'accompagnement pour exercer une pratique artistique sont peu accessibles aux personnes vivant avec un handicap alors que toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle. Ces dispositifs concernent les cours et les espaces dédiés à la pratique artistique individuelle et collective. Deux rapports ont permis d'exposer la situation dans le canton de Vaud et d'établir des perspectives avec des approches spécifiques et complémentaires dans les arts visuels et les arts de la scène.

Pourquoi ?

- Comprendre les pratiques artistiques actuelles des personnes avec un handicap mental et énoncer les facteurs de succès, les freins, le potentiel de développement, ainsi que les bonnes pratiques existantes ou qui ont existé dans le cadre des arts visuels
- Expérimenter un projet de participation culturelle formative inédit et innovant dans le domaine des arts de la scène

Pour qui ?

Personnes vivant avec un handicap et/ou des besoins spécifiques

Avec qui ?

ASA – Handicap mental, DELTA

Quels résultats ?

Extrait des résultats les plus pertinents dans le cadre du bilan

- Constats :
 - Une pratique artistique permet le développement de compétences artistiques et sociales et renforce l'estime de soi chez les participantes et participants
 - Une société plus inclusive passe par la reconnaissance des compétences artistiques des personnes en situation de handicap par le milieu culturel professionnel et par la population
 - Les démarches valorisant la pratique artistique des personnes vivant avec un handicap ou ayant des besoins spécifiques concernent les domaines de la formation, du social et de la culture
 - Il est essentiel de faire converger la demande des personnes en situation de handicap et l'offre des lieux d'initiation et de formation artistique
- Facteurs de succès : compétences relationnelles, artistiques et managériales au sein des dispositifs ; flexibilité en fonction des besoins ; équipement de qualité ; accessibilité financière pour les bénéficiaires ; ressources humaines pour un accompagnement adapté ; solidité juridique et financière de la structure ; dispositifs inclusifs dans la mesure du possible

Les deux mandats ont révélé l'importance de la coordination des domaines du social, de la culture et de la formation pour améliorer l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs d'initiation, de formation, de création et d'accompagnement pour exercer une pratique artistique. Le cadre légal de la DGC et de la DGCS limite toutefois une démarche en ce sens.

Quelles perspectives ?

La DGC et la DGCS pourraient encourager la création et le développement de tels dispositifs en fédérant les services des trois départements concernés, à savoir ceux en charge de la culture, de la cohésion sociale et de la formation professionnelle.



Spectacle *FANTASEA*, novembre 2024, © Delta



Le répertoire des prestations en inclusion culturelle réalisé en 2021 par le Service Culture inclusive de Pro Infirmis Suisse a été mis à jour, édité, mis en page de manière accessible et largement diffusé au secteur culturel vaudois.

Pourquoi ?

- Valoriser les prestataires experts en inclusion culturelle actifs sur le canton de Vaud.
- Encourager le secteur culturel à solliciter des prestataires experts dans une démarche coconstruite.

Pour qui ?

Les institutions culturelles et actrices et acteurs culturels

Avec qui ?

Le Service Culture inclusive de Pro Infirmis Suisse, Vision Positive, Plates-Bandes

Quels résultats ?

- Réalisation d'un outil pratique, pédagogique et inspirant
- Sensibilisation au FALC (français facile à lire et à comprendre) par un exemple concret – le résumé de la préface
- Sur le fond, réalisation d'un outil pratique et inspirant
- Sur la forme, sensibilisation à la communication inclusive grâce à un résumé de la préface en FALC (français facile à lire et à comprendre) et à une mise en forme de la brochure respectant les principes du graphisme accessible, lesquels sont explicités dans l'avant-propos

L'Indispensable est perçu comme un outil de référence par le secteur culturel tant pour sa forme et que son contenu. Imprimé à 200 exemplaires, il a été largement sollicité dès sa présentation et diffusion en automne 2023. Une réimpression a été nécessaire début 2024. Le pdf est par ailleurs en libre téléchargement sur la page vd.ch/culture-inclusive. Cela démontre l'envie de connaître et de solliciter des prestataires experts en inclusion, dont certains sont directement concernés par un handicap, pour initier des démarches co-construites. La préface co-signée par les Conseillères d'Etat en charge de la culture et de la cohésion sociale contribue à apporter une forme de reconnaissance aux prestataires qui y figurent. Une publication imprimée fige toutefois son contenu, lequel pourrait relativement rapidement nécessiter des mises à jour.

Quelles perspectives ?

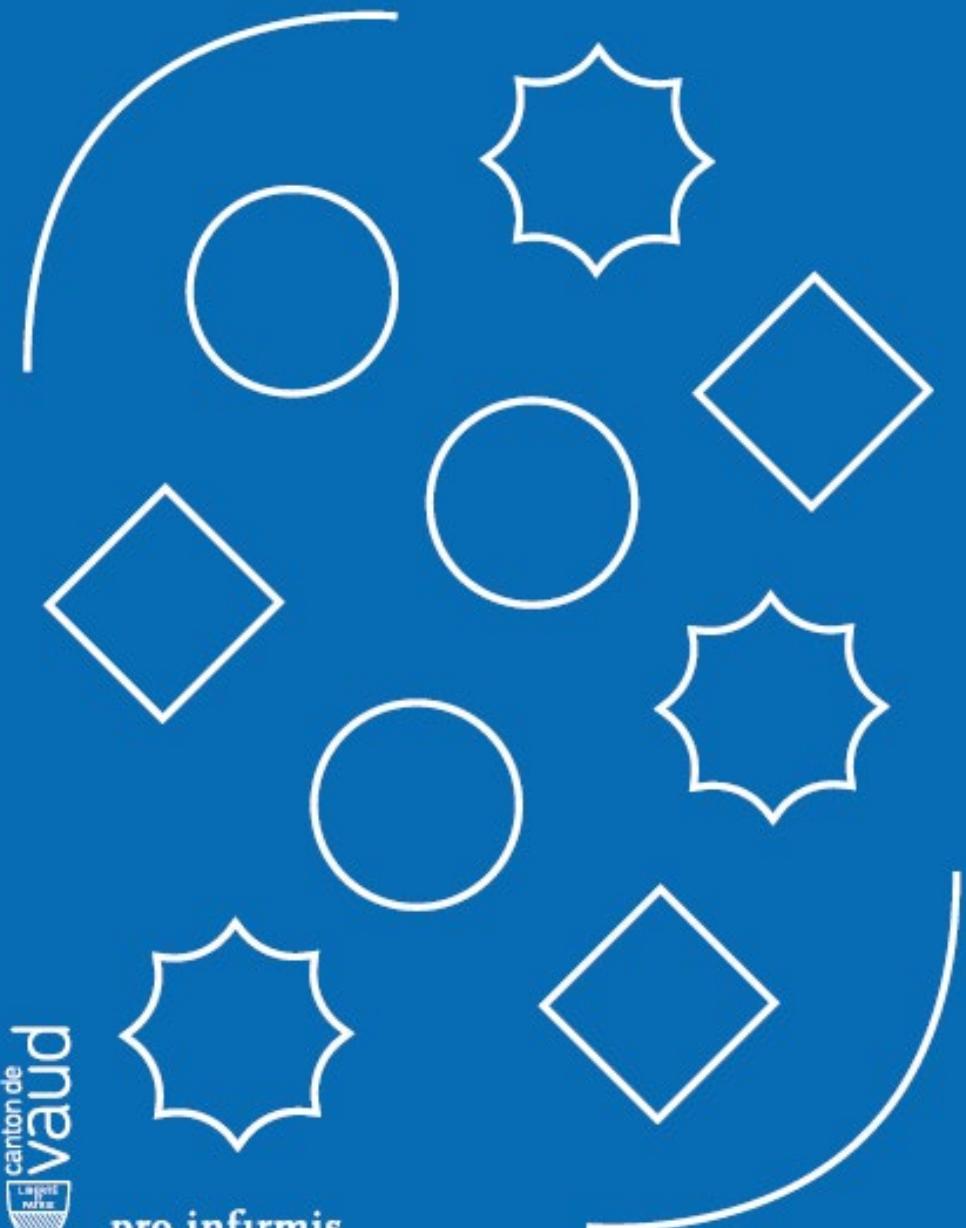
Une mise à jour de *L'Indispensable* pourrait être faite d'ici fin 2027 afin d'intégrer des nouveaux prestataires et/ou une publication sur les bonnes pratiques ou démarches inspirantes dans le canton de Vaud pourrait être éditée sur le même modèle graphique. Enfin, le contenu du répertoire pourrait figurer sur une page spécifique des pages vd.ch/culture-inclusive selon les nouvelles modalités de la refonte du site de l'Etat de Vaud.

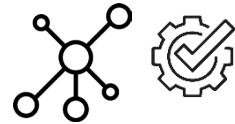
L'indispensable

Répertoire des prestataires en inclusion culturelle



pro infirmis





La Ville de Lausanne déploie une politique d'accessibilité universelle à l'attention des personnes en situation de handicap depuis 2019. Le Service de la culture lausannois a, quant à lui, présenté sa politique d'accès à la culture et de participation culturelle en 2022. Ce contexte favorable a motivé la DGC à proposer une collaboration pour fédérer le secteur culturel de la région lausannoise sur les enjeux de l'inclusion culturelle.

Pourquoi ?

- Créer un réseau professionnel et une communauté de pratiques liant les secteurs de la culture et liant les institutions culturelles et les associations actives dans le domaine du handicap
- Valoriser les démarches engagées et les bonnes pratiques de la région
- Favoriser les synergies
- Présenter des ressources et des dispositifs de financement

Pour qui ?

Le secteur culturel de la région lausannoise

Avec qui ?

Le Service de la culture et la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers de la Ville de Lausanne en particulier et, plus largement, Pro Infirmis Vaud, le Service Culture inclusive de Pro Infirmis Suisse et le Bureau fédéral pour l'égalité des personnes handicapées

Quels résultats ?

- Création d'un groupe de référence constitué de personnes autoreprésentantes ou défendant les droits et intérêts des personnes en situation de handicap
- Organisation de deux rencontres professionnelles – *Comment penser l'inclusion dans l'accueil du public* (octobre 2023 à Plateforme 10) et *Apprendre en faisant* (novembre 2024 au Théâtre de Vidy), coconstruites avec le groupe d'inspiration
- Mise en place de mesures d'accessibilité lors des deux rencontres : vidéo de présentation en LSF – langue des signes française, programme en français facile et en audio, principe du bicanal (écrit et oral) respecté dans la mesure du possible, interprètes en LSF et LPC, mise à disposition des présentations de la rencontre en amont
- [Vidéo sous-titrée](#) relatant l'édition 2023 et deux documents de synthèse des éditions 2023 et 2024

Les deux rencontres ont été complètes et ont accueilli chacune plus de cent personnes. D'autres personnes, hors de la région lausannoise, y auraient volontiers assisté, ce qui démontre un intérêt certain à se réunir autour de cette thématique. Le processus de mise en accessibilité d'un tel événement ainsi qu'une démarche participative nécessitent de l'anticipation et apportent des enseignements utiles. Ces rencontres ont permis aux secteurs de la culture et du handicap de mieux comprendre les attentes, besoins et contraintes des uns et des autres, tout en découvrant des projets concrets et inspirants. Elles révèlent l'importance de la sensibilisation du milieu culturel de manière transversale, d'un engagement politique, des compétences spécifiques propres aux personnes et prestataires experts, et de l'enjeu de la coconstruction comme gage de qualité à toute démarche.

Quelles perspectives ?

Les services communaux concernés et la DGC souhaitent poursuivre la collaboration. Le groupe d'inspiration a également confirmé son intérêt à poursuivre la collaboration. Le format des rencontres devrait être repensé afin d'élargir les bénéficiaires. Les thématiques du financement et des mesures techniques ont déjà été évoquées.



Rencontre « Comment penser l'inclusion dans l'accueil du public », octobre 2023, MCBA, © Intuifilm



Rencontre « Apprendre en faisant », Théâtre de Vidy, novembre 2024, © Intuifilm

Yverdon : Culture accessible



Yverdon-les-Bains a initié une large démarche sur la culture et le handicap en 2019 sous le nom de CULTYV, puis, en 2021, a inscrit l'accessibilité dans son plan directeur de la culture. La collaboration avec le Canton a ensuite été lancée pour concrétiser le projet pilote « Yverdon : Culture accessible » mené avec le service communal de la culture et celui de la jeunesse et de la cohésion sociale, le Service Culture inclusif de Pro Infirmis et l'association Ecoute Voir dans le but de fédérer les institutions culturelles yverdonnoises sur l'enjeu de l'accessibilité autour de mesures concrètes.

Pourquoi ?

- Sensibiliser les équipes des institutions culturelles à l'accessibilité et à l'inclusion
- Créer une commission consultative « accessibilité » pour accompagner le projet et la Ville à plus long terme et dans la mesure du possible
- Elaborer un plan d'action de mesures concrètes pour chaque institution culturelle
- Mettre à disposition des processus, outils et recommandations dans une perspective de transférabilité pour d'autres communes

Pour qui ?

11 institutions culturelles yverdonnoises : la Bibliothèque publique et scolaire – BYLB, le Centre d'art contemporain d'Yverdon-les-Bains – CACY, le festival Le Castrum, la Maison d'ailleurs, le Musée d'Yverdon et Région, la salle de concert L'Amalgame, la salle polyvalente La Marive, le théâtre L'Echandole, le Théâtre Benno Besson – TBB

Avec qui ?

Les services de la culture et de la jeunesse ainsi que de la cohésion sociale de la Ville d'Yverdon-les-Bains, l'association Ecoute Voir et des personnes expertes : Isabelle Cuche, Nicole Grieve, Martin Loos, Monique Richoz

Quels résultats ?

- Création de deux modules de sensibilisation adaptés aux différents lieux culturels sur la chaîne d'accessibilité et sur la communication accessible
- Elaboration d'un formulaire « état des lieux de l'accessibilité » par Ecoute Voir, utilisé par les 11 institutions culturelles partenaires
- Constitution d'une commission consultative avec des personnes expertes de différents handicaps
- Accompagnement des institutions culturelles pour établir un plan d'action à mettre en œuvre dès 2025

La commission consultative, le service de la culture de la Ville d'Yverdon-les-Bains et la DGC ont accompagné l'association Ecoute Voir, mandatée pour la réalisation du projet. Le service de la jeunesse et de la cohésion sociale a, quant à lui, contribué au financement du projet par le biais du Fonds Durabilité. Véritable laboratoire, ce projet pilote ambitieux a révélé l'importance de la mise en réseau de partenaires institutionnels et externes pour engager une réflexion et un changement durables et transformatifs. Valorisant un processus par petits pas, le mandant a privilégié la sensibilisation par immersion, l'accompagnement dans la réflexion pour la mise en place future de mesures concrètes dans les institutions qui ont manifesté un intérêt et un engagement certain. Enfin, la nécessité d'inscrire l'enjeu de l'accessibilité dans un projet politique, assorti d'un soutien financier et d'un suivi régulier pour maintenir la réflexion vivante et la rendre prioritaire a été démontrée.

Quelles perspectives ?

La création d'un poste de délégué ou déléguée à l'inclusion s'avérerait utile, voire indispensable, pour ancrer la démarche au niveau communal et poursuivre l'accompagnement des institutions culturelles engagées dans le processus. Par ailleurs, les outils élaborés ainsi que le processus analytique de la démarche (méthodologie, facteurs de succès, freins, etc.) pourraient être partagés aux autres villes centres du canton.



Module de sensibilisation par une mise en situation de handicap, © Zoé Jobin



Une séance de la commission consultative, © Zoé Jobin

Morges : le réflexe inclusif dans les manifestations culturelles



La Ville de Morges soutient et accueille depuis quinze ans le festival Le Livre sur les quais, manifestation culturelle d'envergure internationale et vitrine pour les autrices et auteurs suisses et internationaux. Se déployant tant dans l'espace public que dans divers lieux publics et privés, cette manifestation requiert adaptabilité et créativité pour accueillir les publics dans les meilleures conditions possibles. Les offices de la culture et de la cohésion sociale ont accepté l'invitation de la DGC à coconstruire un projet prospectif et évolutif autour de l'accessibilité des manifestations culturelles.

Pourquoi ?

- Implémenter un réflexe inclusif dans le cadre des manifestations culturelles
- Comprendre l'accessibilité comme enjeu de durabilité relativement à l'Agenda 2030 pour le développement durable
- Contribuer à l'élaboration d'une politique d'accès à la culture à Morges

Pour qui ?

Le Livre sur les quais en particulier et, plus largement, les organismes culturels de la Ville de Morges

Avec qui ?

Isabelle Albanese, Céline Allard, Isabelle Cardis Iseli, Nicole Grieve, Céline Witchard

Quels résultats ?

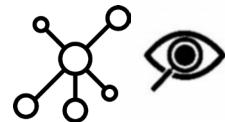
- Au sein du Livre sur les quais :
Etat des lieux de l'accessibilité du festival, sensibilisation des équipes bénévoles, installation d'une boucle magnétique supplémentaire, création d'un onglet « accessibilité » sur le site internet, amélioration de la signalétique tenant compte des besoins des personnes en situation de handicap, thématisation de l'accessibilité à la lecture à l'occasion d'une table ronde, renforcement des partenariats avec des prestataires en inclusion culturelle
- Au sein de la Ville de Morges :
Création d'un guide dédié à l'accessibilité, énonciation de pistes de développement pérenne, organisation d'une rencontre en 2025 sur le thème de l'accessibilité des évènements culturels ou sociaux

Si le projet est né autour de l'accessibilité au livre pour les publics dits empêchés, la démarche globale s'est intégrée dans la réflexion de la politique d'accès à la culture de la Ville de Morges. L'accompagnement régulier de la DGC a permis de thématiser l'enjeu de l'accessibilité au sein d'une politique publique à penser conjointement par les offices de la culture et du social, engagés tous les deux dès le début. L'implémentation du réflexe inclusif au sein du Livre sur les quais a été ralenti par le changement de direction en 2023. Par ailleurs, les résultats en termes de politique d'accès à la culture sont attendus en 2025, faute de temps nécessaire au sein des deux offices concernés. L'intérêt et l'engagement sont toutefois présents et la démarche reste active au-delà du plan d'action cantonal.

Quelles perspectives ?

Un réseau liant les secteurs de la culture (institutions et manifestations culturelles de Morges) et de la cohésion sociale par l'intermédiaire des institutions culturelles et des partenaires sociaux pourrait être activé lors de la rencontre d'avril 2025. Le développement d'un appel à projet pour soutenir un organisme culturel qui souhaiterait développer une mesure concrète d'inclusion est à l'étude. L'achat de boucles magnétiques pouvant être mises à disposition par la Ville aux porteurs de projets est à l'étude. La situation budgétaire de la Ville pourrait néanmoins compromettre leur réalisation.

La formation du secteur culturel à l'inclusion culturelle



Le secteur culturel vaudois se montre volontaire à améliorer l'accessibilité de son offre culturelle. Sensibiliser les équipes de manière transversale et augmenter leurs compétences est cependant nécessaire, quel que soit le domaine culturel. Un concept de formation inédit et spécifique aux collaboratrices et collaboratrices du secteur culturel a été pensé, en vue d'un déploiement dans le cadre de la stratégie cantonale faisant suite au plan d'action.

Pourquoi ?

- Imaginer une formation pour le secteur culturel vaudois à déployer sur trois ans
- Déplacer l'enjeu de l'accessibilité et de l'inclusion de la médiation culturelle aux directions des institutions culturelles
- Augmenter les compétences de toutes les équipes là où cela les concerne

Pour qui ?

Le secteur culturel vaudois : musées, théâtres, bibliothèques, salles de concert, festivals

Avec qui ?

Id-Geo – bureau d'études spécialisé dans le domaine de l'accessibilité universelle, Nicole Grieve – experte en inclusion culturelle

Quels résultats ?

- Élaboration d'un concept de formation en inclusion culturelle au niveau cantonal

Le concept propose trois scénarios allant d'une journée de formation de base commune à une journée et demie avec différents modules spécifiques (concepts de base, connaissance du public cible, besoins et solutions, accès et circulation, communication et transmission, accueil), suivis de supervisions et de webinaires. Le contenu apporte des connaissances sur le cadre légal, le contexte actuel, les définitions, les statistiques, les besoins et solutions propres à chaque déficience, les normes et les bonnes pratiques en matière d'accès, de circulation, de communication et d'accueil. Ce concept est convaincant en ce qu'il peut s'adapter aux réalités et besoins du secteur culturel, tout en tenant compte des différents métiers de ce secteur.

Quelles perspectives ?

Une formation à l'inclusion culturelle à large échelle pourrait être offerte au secteur culturel vaudois pendant trois ans, grâce à un soutien du Fonds d'utilité publique, porté conjointement par les départements en charge de la cohésion sociale et de la culture. Elle représenterait une des mesures phares de la stratégie cantonale.

TÉMOIGNAGES

« Je suis impressionné par l'engagement et l'initiative du Canton en faveur des personnes en situation de handicap. Les choses bougent et avancent. C'est primordial pour que nous ne sentions pas oubliées. C'est important que ces démarches se poursuivent pour que le train en route ne s'arrête pas. »

Saliou Sangaré, président de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants - section Vaud et formateur à l'Ecole de la pomme

« Lors des rencontres professionnelles "Pour une culture inclusive", j'ai été très touchée par le nombre d'organisations du monde de la culture qui avaient souci de pouvoir accueillir toute personne en situation de handicap. En effet nous pourrions, en vertu de la loi, imposer aux acteurs culturels cette démarche inclusive, mais elle n'aurait pas la même efficacité, elle doit émaner d'un désir de leur part. De notre côté, nous nous devons d'accompagner cette démarche. Il m'a semblé aussi pertinent de pouvoir leur dire : « Lancez-vous, n'ayez pas peur, cela ne sera peut-être pas tout juste du premier coup, mais cela le deviendra et nous ne vous en voudrons pas ! ». »

Isabelle Steffen, présidente d'Autisme Suisse romande

« L'accompagnement par la Direction générale de la culture a été vraiment bénéfique pour l'association Relax Culture. Les recommandations formulées dans l'étude des publics proposée et financée par la DGC nous ont permis d'ajuster notre stratégie et nous en observons les fruits aujourd'hui. L'accompagnement dans la conception de la première soirée de lancement de saison a par ailleurs permis de créer un lien entre toutes les parties prenantes de la démarche Relax, ce qui était indispensable pour le développement des activités ! »

Chloé Arnera, coordinatrice Relax Culture

« La réalisation des audiodescriptions nous a permis de concrétiser un projet pour les personnes aveugles et malvoyantes que nous n'aurions pu mettre en œuvre faute de ressources humaines en médiation culturelle au sein du musée. Le projet a ainsi offert la possibilité à l'institution de donner aux personnes en situation de handicap l'accès à trois pièces phare de la collection, grâce à l'impulsion et au soutien de la DGC. »

Sophie Bärtschi, conservatrice aux Site et Musée romains d'Avenches

« La Ville de Lausanne renforce son engagement en faveur d'une culture accessible à toutes et tous depuis 2020. En étroite collaboration avec le Canton de Vaud, elle a mis en place des actions communes et complémentaires, favorisant la rencontre entre les exigences de l'accessibilité universelle et celles du domaine culturel. Cette dynamique collaborative, nourrie par la participation d'un groupe de personnes concernées par le handicap, permet de développer une politique concertée et coconstruite, assurant une meilleure coordination des défis locaux et cantonaux. »

Sonia Meyer, chargée de mission – participation culturelle
Service de la culture, Ville de Lausanne

EN COMPLÉMENT

Le Plan d'action a bénéficié d'une valorisation politique et médiatique que nous retraçons ici par ordre chronologique :

- Lancement du Plan d'action lors d'une conférence de presse en présence des deux conseillères d'Etat, Nuria Gorrite, cheffe du DICIRH, et Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS le 27 septembre 2023 au Musée cantonal des beaux-arts à Plateforme10, relayé sous forme [d'actualité](#) par la RTS
- Publication d'un article sur le Plan d'action dans la [Revue suisse de pédagogie spécialisée](#) en juin 2024, co-signé par Mmes Gorrite et Ruiz
- Allocution et participation à la soirée de célébration des 10 ans d'Ecoute Voir par Mme Gorrite au Théâtre du Reflet à Vevey le 14 novembre 2024, évènement relayé sous forme [d'actualité](#) par la RTS

Par ailleurs, en parallèle, sont à relever :

- L'organisation d'une matinée de sensibilisation à l'accessibilité pour les équipes de communication de la DGC avec les interventions du Bureau de langage simplifié de Pro Infirmis et de Vision Positive le 24 juin 2024 au Palais de Rumine
- La participation de la DGC à la table ronde « Quels soutiens pour les artistes en situation de handicap ? » dans le cadre du colloque « Les ateliers de création : nouvelles sources pour l'Art Brut ? » organisé par la Collection de l'Art Brut le 30 septembre 2024 au Théâtre de Beaulieu



Photo prise lors de la conférence de presse du 28 septembre 2023 « Renforcer l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap » avec, de g. à dr. : Corinne Doret Bärtschi, co-directrice Ecoute Voir, les conseillères d'Etat Rebecca Ruiz et Nuria Gorrite, Nicole Grieve, responsable Suisse romande, Service Culture inclusif de Pro Infirmis (jusqu'à fin 2023), © ARC-Sieber

CONCLUSION

Le Plan d'action a permis de :

- Visibiliser la nécessité d'agir sur tous les jalons de la chaîne d'accessibilité au regard du cadre légal cantonal et national, de la CDPH, et du nombre de personnes concernées par un handicap – 22% de la population suisse ;
- Instaurer le réflexe inclusif au sein des trois communes partenaires ;
- Valoriser les partenaires experts, ainsi que des bonnes pratiques ;
- Favoriser le travail en réseau et des démarches coconstruites notamment avec des personnes directement concernées ;
- Soutenir le développement de mesures d'accessibilité ;
- Explorer les soutiens nécessaires à une pratique artistique reconnue.

Par ailleurs, l'étroite collaboration entre la DGCS et la DGC, via une coordination bimensuelle, a permis une mise en commun des expertises des domaines de la culture et du social dans la conduite des mesures et des projets, ainsi qu'un suivi coordonné des partenaires subventionnés (Ecoute Voir, L'Art d'Inclure, Regards Neufs).

Le suivi stratégique par le biais d'un comité de pilotage interne a également permis d'intégrer et d'ancrer l'enjeu de la participation culturelle des personnes en situation de handicap au sein des deux directions générales.

Afin de proposer une stratégie cantonale en faveur de la culture inclusive et de l'accessibilité culturelle, il s'agit avant tout de pouvoir agir là où les manques sont les plus présents au sein des secteurs de la culture et du handicap, et là où l'État pourrait y avoir un rôle incitatif et fédérateur prépondérant, notamment :

- Poursuivre le renforcement de la médiation culturelle au sein des institutions patrimoniales cantonales via l'augmentation des ETP ;
- Instaurer le réflexe inclusif et inclure l'accessibilité à l'offre culturelle pour tous les publics via notamment les conventions de subventionnement ;
- Développer les compétences de tous les corps de métier du secteur culturel – administration, programmation, direction, communication, conservation – via une formation à l'inclusion culturelle ;
- Intégrer les enjeux de l'inclusion et de l'accessibilité dans les conventions de subventionnement au secteur culturel ;
- Inciter au développement d'un réseau cantonal via la création d'une association dédiée à la culture inclusive et accessible ;
- Améliorer l'accessibilité de l'information sur l'offre culturelle des institutions culturelles ;
- Intégrer les départements en charge de la formation, du patrimoine et des ressources humaines de l'Administration cantonale vaudoise dans une démarche globale en faveur de l'accessibilité culturelle.

La DGC et la DGCS poursuivent et développent d'ores et déjà certaines mesures testées durant le Plan d'action. Les enjeux et les mesures en cours concernent principalement le milieu culturel. Il apparaît dès lors évident que la DGC devrait porter la stratégie cantonale à venir. Une coordination interdépartementale reste néanmoins indispensable du fait des liens inextricables entre culture et handicap.

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à la réflexion et à la réalisation du Plan d'action cantonal « Culture inclusive 2023-2024 ».

Institutions patrimoniales cantonales

- Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne, Jeannette Frey, Charlotte Grisard, Emile Joudié, Sophie Reymond, Emmanuelle Robert
- Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Hélène Blitte, Lionel Pernet et Aude Souillac
- Naturéum, Nadir Alvarez, Audrey Aviollat et Julien Leuenberger
- Palais de Rumine, Stéphanie Bender
- Site et musée romains d'Avenches, Sophie Bärtschi, Denis Genequand et Alexandra Spühler

Partenaires communaux

- Ville de Lausanne :
 - Service de la culture, Sonia Meyer
 - Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, David Rodriguez
- Ville de Morges :
 - Office de la culture, Ludivine Guex
 - Office de la cohésion sociale, Abdel Abu El Hassan
- Ville d'Yverdon-les-Bains :
 - Service de la culture, Gwendoline Barreto et Ksenia Sadilova
 - Service de la jeunesse et de la cohésion sociale, Camille Borer

Partenaires culturels

- Le Livre sur les quais, Alix Billen (dès novembre 2023), Marc-Emmanuel Guex, Fanny Meyer (jusqu'en octobre 2023) et leur équipe
- Les équipes de :
 - Bibliothèque publique et scolaire – BYLB
 - Centre d'art contemporain d'Yverdon-les-Bains – CACY
 - Maison d'ailleurs
 - Musée d'Yverdon et Région
 - L'Amalgame
 - La Marive
 - Le Castrum
 - L'Echandole
 - Théâtre Benno Besson – TBB
- Les services de l'accueil de :
 - Musée cantonal des Beaux-Arts
 - Théâtre de Vidy

Organismes mandatés et/ou consultés

- Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), Sophie Boucard
- ASA Handicap Mental, Stéphane Delgrande et Teresa Maranzano
- Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants (ABA), Luc Fontoillet et Jean-Luc Meyrat
- Autisme Suisse romande, Isabelle Steffen
- Bibliothèque sonore romande – BSR, Isabelle Albanese
- Bureau fédéral pour l'égalité des personnes handicapées, Giulia Brogini
- Canton de Genève, Denise Wenger

- Canton de Neuchâtel, Nathalie Christen
- Cap-Contact, Anne-Catherine Reymond
- Caritas Vaud, Chloé Schaüblin
- Croix-Rouge vaudoise, Paul Milliet
- DELTA, Florence Proton
- Ecoute Voir, Corinne Doret Bärtschi et Anne-Claude Prélaz-Girod
- Fédération suisse des aveugles – section Vaud, Saliou Sangaré
- Fondation Coup d'Pouce, Valérie Moraschinelli
- Forom Ecoute, Cindy Beroud (jusqu'à fin 2023) et Vanessa Favre
- Id-Geo, Sébastien Kessler
- L'art d'inclure, Muriel Sikou
- L'AMICALE, Ilona Horvath
- MUSEN, Noha El Sadawy
- Pro Infirmis Vaud, Sylvie Podio et Giuseppe Fonte
- Pro Infirmis Suisse – service Culture inclusive, Amaranta Fernandez (depuis 2024) et Nicole Grieve (jusqu'à fin 2023)
- Relax Culture, Chloé Arnera, Véronique Biollay-Kennedy et Charlotte Fahrni
- Reliefs, Gabrielle Chappuis et Lucie Schaeren
- So Close, Stéphane Richard et Paulo Dos Santos
- Solidarité Handicap mental (SHM), Kirsten Gigase et Jacques Domeniconi
- Textoh !, France Santi
- Vision Positive, Céline Witschard

Ainsi que Céline Allard, Jérôme Gaudin, Jeanne Pont, Monique Richoz, les interprètes indépendantes LSF, les agences de communication et de web Plates-Bandes et Troisdeuxun, ainsi que le bureau de conseil Social design.

ANNEXES

Nous décrivons ici des projets à visée inclusive soutenus par la DGC durant la période pandémique, réalisés entre 2021 et 2023 dans le cadre des projets de transformation.

Destination vingt-sept

L'association Destination vingt-sept est une association de médiation culturelle ayant pour but de faciliter la participation culturelle de toutes et tous. Le nom fait référence au 27ème article de la Déclaration universelle des droits humains. L'association a bénéficié d'un soutien de 100'000.- pour faciliter la participation culturelle des plus fragiles durant la pandémie, notamment pour le développement du projet Art Truck. Ce projet consiste à créer une exposition d'art avec un petit groupe de participants et participantes d'une structure sociale, ou avec un collectif d'habitants et d'habitantes, en s'associant à des collections publiques d'art ou avec une personne experte de la curation d'art, qui sélectionne des artistes et des œuvres. Ce projet a pu se concrétiser auprès de trois partenaires sociaux : la Fondation Les Eglantines à Vevey, le service social des communes de Chavannes et Renens et la Prison du Bois-Mermet à Lausanne.

Le Dansomètre

Le Dansomètre est un espace de travail dédié à la création et la recherche chorégraphique professionnelle, mis à disposition par la Ville de Vevey. Il a reçu un soutien de 80'000.- pour le développement de l'accessibilité du lieu et de ses activités dans le cadre du projet « L'accessibilité est notre outil, l'inclusivité notre défi ». Dans un premier temps, des actions ciblées ont permis de développer l'adresse à de nouveaux publics, notamment avec des collaborations de partenariats locaux. Dans un deuxième temps, une démarche transformative et durable en faveur de l'inclusivité a été lancée : des formations ont été délivrées par id-Geo et des ateliers ont été menés avec Autisme Suisse romande, Décadrée et Vision Positive pour former l'équipe en place. Une personne dédiée spécifiquement aux questions de l'accessibilité et de l'inclusion a été engagée.

Base-Court

L'association Base-Court a pour but de promouvoir et de programmer des courts métrages suisses et internationaux. Le projet Regards neufs, lancé en 2010, offre une expérience de cinéma pour les personnes vivant avec un handicap visuel par la programmation de films audiodécris en salle de cinéma et positionne Base-Court comme le spécialiste de l'accessibilité au cinéma au niveau national. Dans ce cadre, le projet Play Regards Neufs a pu se concrétiser grâce à un soutien de 64'000.-

Le Castrum

Le Castrum – festival pluridisciplinaire à Yverdon-les-Bains – a obtenu un financement de 39'000.- en 2022 pour améliorer l'accessibilité générale des espaces et des lieux de représentation du festival, améliorer la communication sur l'accessibilité des projets et adapter, en collaboration avec des institutions spécialisées, certains projets de l'édition 2023. Voici quelques réalisations : création d'un poste de responsable accessibilité, publication d'un programme en FALC, mise en ligne d'une page accessibilité sur le site internet et d'une signalétique adaptée sur le terrain, un spectacle audiodécris avec la collaboration de l'association Ecoute Voir, un bord de scène interprété en langue des signes française. Par ailleurs, en termes d'infrastructure, tous les sites du festival ont disposé de parkings pour personnes à mobilité réduite et de WC adaptés et une collaboration avec la Chaise Rouge s'est mise en place pour faciliter la venue au festival pour les personnes nécessitant un accompagnement.

Relax Culture

L'association Relax Culture a obtenu un financement de 32'000.- en 2021 pour le développement de trois axes stratégiques. La communication par l'utilisation du FALC dans la totalité des publications, une nouvelle identité visuelle et la refonte du site internet pensée avec la concertation de résidents et résidentes des appartements protégés appartenant à l'Institution de l'Espérance, en collaboration avec le Service éducatif de Rolle. La médiation culturelle par la création d'un groupe de personnes en situation de handicap, accompagné par une médiatrice culturelle, pour venir assister à des représentations Relax. Cet axe n'a malheureusement pas pu être développé faut d'avoir réussi à mobiliser des partenaires sociaux. Et l'adhésion de nouveaux partenaires culturels au concept des Relax. A cette fin, l'association a été accompagnée par l'entreprise Booster Bridge pour définir un concept cantonal, une vision à court, moyen et long terme et définir des objectifs ciblés et de Textoh ! Facile à lire pour le développement des compétences internes pour la communication en FALC.

Ecoute Voir

L'association a bénéficié d'un soutien de 11'000.- en 2021 pour un projet de valorisation des audiodescriptions par le biais de 11 captations de spectacles audiodécris conservés à la Bibliothèque Sonore Romande (BSR). Des personnes en situation de handicap visuel, avec une mobilité réduite, peuvent désormais emprunter ces 11 premières captations vouées à être complétées. Cela a permis à ces personnes une meilleure accessibilité aux arts vivants en tout temps. Cette même année, l'association a également bénéficié d'un soutien de 16'000.- pour le développement de la communication digitale de ses activités. Ce développement a permis de mieux cibler différents publics qui ne sont pas forcément affiliés à des organisations en lien avec leur handicap et, par conséquent, d'élargir le réseau de personnes participant aux mesures d'accessibilité fournies par Ecoute Voir.

Fondation Paderewski

Sis dans le Château de Morges depuis 2016, le Musée Paderewski a pour vocation la promotion du patrimoine historique et musical, en particulier de la mémoire d'Ignace Jan Paderewski. Le musée a obtenu un soutien de 20'000.- en 2021 pour le projet « Vision Culture ». Ce projet s'est inséré dans le développement stratégique pour un tourisme sans barrières dans la région de Morges, lequel s'inscrit dans le cadre d'une réflexion touristique plus globale initiée par l'Association de la région de Cossonay-Aubonne-Morges et Morges Tourisme. Le financement a permis l'évaluation de l'accessibilité du lieu par Céline Witschard de Vision Positive, la formation du personnel dispensée par id-Geo, prestataire expert en accessibilité universelle, des petits aménagements (par exemple, la sécurisation du buste de Paderewski pour permettre l'approche tactile aux personnes vivant avec un handicap visuel), le développement de huit capsules vocales, l'installation d'un plan tactile 3D de la salle d'exposition, ainsi que des visites spécifiques proposées à des organismes ciblés (Pro Infirmis, UCBA, FSA).

Bibliomedia Suisse

Bibliomedia Suisse, la Fondation pour la lecture et les bibliothèques, a bénéficié d'un soutien de 14'000.- en 2022 pour la tournée romande du Petit cabinet de lecture. Réalisé au printemps 2020, ce projet consiste en une animation de lecture à voix haute de livres adaptés aux adultes avec des difficultés avec la lecture, issus du fonds Facile à lire de Bibliomedia. Grâce au financement de l'Etat de Vaud, 12 bibliothèques ont accueilli le projet, 18 représentations ont été données pour une audience totale de 400 personnes dans toute la Suisse romande. Par ailleurs, cinq nouvelles institutions romandes ont développé par la suite un fonds Facile à lire.

IMPRESSUM

Rédaction : Lou Tremblais-Tounsi, cheffe de projet, Direction générale de la cohésion sociale (DSAS) et Myriam Valet, responsable Accès à la culture, Direction générale de la culture (DICIRH)

Juin 2025